



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le
ID : 050-200056885-20241220-DEL_2024_150-DE

S²LO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Suite à la convocation du 11 décembre 2024
le Conseil d'Administration s'est réuni le 16 décembre 2024
à 18 h 00 Salle du Conseil Municipal de Cherbourg-en-Cotentin
sous la présidence de la vice-présidente, Valérie VARENNE

Présents :

Mme VARENNE , M. LEPOITTEVIN , Mme TAVARD , Mme HERY , M. FRANCOISE , Mme GRUNEWALD , Mme VILLETTE (CFDT Retraités), M. LUCAS (FNATH), Mme COUSIN (Conscience Humanitaire), M. GERMAIN (Croix Rouge Française), Mme PETITET (Société Saint Vincent de Paul), Mme THEVENY (UDAF), Mme THOMAS (La Chaudière)

Absents donnant procuration :

M. ARRIVE (mandataire : Mme VARENNE), Mme AMBROIS (mandataire : Mme GRUNEWALD), Mme LE POITTEVIN (mandataire : M. LUCAS), M. LEFEBVRE (Femmes) (mandataire : Mme HERY)

Secrétaire de séance : Isabelle VATINEL

N° DEL_2024_150

Remboursement charges accueil de jour - Fondation Bon Sauveur

Depuis le 1^{er} janvier 2024, les locaux de l'accueil de jour 7 rue Becquerel ne sont plus loués par la SA HLM du Cotentin au C.C.A.S. de Cherbourg-en-Cotentin mais à la Fondation Bon Sauveur.

Les contrats d'abonnement eau, électricité et gaz n'ayant pas été résiliés au 1^{er} janvier 2024, la Fondation Bon Sauveur est redevable des sommes versées par le C.C.A.S. aux différents fournisseurs à hauteur de :

- 82.78 € pour l'eau
- 811.49 € pour l'électricité
- 2 199.58 € pour le gaz

soit un total de 3 093.85 €.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident :

- d'approuver le recouvrement de la somme de 3 093.85 € auprès de la Fondation Bon Sauveur,
- d'accepter le paiement,
- d'autoriser la signature de tous documents s'y afférents.

**Pour le Président et par délégation,
La Directrice du C.C.A.S.,**

Isabelle VATINEL